ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 65777

Texte de la question

M. Ary Chalus attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les problèmes liés à l'échouage de grandes quantités d'algues sargasses sur les côtes de la façade atlantique de la Martinique et de la Guadeloupe. L'arrivée des algues sargasses sur les côtes de la Guadeloupe et de la Martinique n'est pas sans conséquences sur l'économie, notamment sur les secteurs du tourisme et de la pêche. À cause de leur arrivée massive, ces algues ont tendance à remplacer les poissons dans les filets des pêcheurs. À cela, il faut ajouter l'impact des émanations d'hydrogène soufré issues de la décomposition de ces algues, qui provoquent une odeur nauséabonde et sont mortelles à forte concentration. La présence de ces algues sur nos côtes interdit presque systématiquement toute activité touristique à proximité des côtes ! Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour aider, d'une part, nos professionnels du tourisme qui ont subi la grève des pilotes à Air France et voient ainsi s'effacer peu à peu les résultats encourageants obtenus en 2013 et, d'autre part, nos pêcheurs déjà douloureusement touchés par le rétrécissement des zones de pêche faisant suite à la catastrophe sanitaire liée au chloredécone.

Texte de la réponse

L'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), chargé des transports, de la mer et de la pêche, est attirée sur les problèmes liés à l'échouage de grands quantités d'algues sargasses sur les côtes de la façade atlantique de la Martinique et de la Guadeloupe. Les impacts économiques sur les secteurs du tourisme et de la pêche sont particulièrement visés. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane subissent d'importants échouages de sargasses (60 000 tonnes de matières sèches). Pour lutter contre ce phénomène naturel qui génère des nuisances et menace l'économie des Antilles, le MEDDE a mis en place un plan d'action en trois volets qui a été exposé par la ministre lors de son déplacement sur place le 7 mai : 1) Améliorer la connaissance pour anticiper et agir à la source. Le centre de ressources du protocole SPAW (protocole sur les aires protégées dont le centre de ressources est basé en Guadeloupe) est chargé d'un travail sur la connaissance des origines, des impacts et des moyens de contrôles des algues brunes. 2) Soutenir l'effort des collectivités pour ramasser les sargasses et nettoyer le littoral. Des « brigades vertes » sont en cours de constitution avec deux intercommunalités en Martinique qui recruteront respectivement 64 et 24 emplois aidés. Ces emplois aidés sont financés en totalité par l'État. Les missions de ces brigades vertes seront élargies aux autres enjeux environnementaux et énergétiques de l'île (rénovation thermique de l'habitat, gestion des véhicules hors d'usage, entretien des cours d'eau, etc.). Dans l'attente et compte tenu des arrivées de sargasses de cette semaine, le Préfet de Martinique a déployé des engins pour ramasser les sargasses mécaniquement, en complément des efforts des collectivités bien entendu. 3) Mettre en place les infrastructures de gestion et de valorisation des sargasses. Un appel à projets a été lancé par l'ADEME en Martinique à hauteur de 1,5 millions d'euros. Les lauréats de cet appel ont été désignés. Les contrats sont en cours de signature. Cet appel à projet vise à : - expérimenter des moyens de collecte, - contribuer à l'équipement en matériel des « brigades vertes », - expérimenter des filières de valorisation. Un complément

pour la Guadeloupe est prévu (800 000 euros). Ainsi, en complément de ces mesures réparatrices déjà prises au niveau des territoires, il convient de mobiliser les expertises scientifiques nécessaires afin de mieux comprendre et anticiper le phénomène et les risques associés. Le ministère en charge de l'écologie s'est engagé à saisir la communauté scientifique pour apporter une expertise sur l'amélioration des connaissances concernant l'origine des algues, et l'amélioration des modèles de prédiction des échouages. Ce phénomène, prenant vraisemblablement naissance dans la zone de recirculation nord équatoriale de la région des Caraïbes, affecte d'autres pays que la France. Dans ce contexte, sur l'impulsion de la France, il a été décidé d'inclure ce sujet au plan de travail 2015-2016 du centre d'activité régional du protocole sur les aires spécialement protégées et la vie sauvage (SPAW) de la convention dite de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Le plan de travail, en cours de finalisation, soutiendra les recherches sur les origines, les impacts et les moyens de contrôler les algues brunes (sargasses), et améliorer le développement de modèles en réponse à l'incidence croissante de ces événements qui affectent l'environnement marin, la biodiversité et la santé dans la région. Ces travaux devraient notamment permettre de mieux appréhender le phénomène à la source, et ainsi permettre de mieux adapter les politiques publiques en réponse à ce phénomène au niveau des côtes antillaises.

Données clés

Auteur : M. Ary Chalus
Circonscription : Guadeloupe (3e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65777
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 octobre 2014, page 8377
Réponse publiée au JO le : 21 juillet 2015, page 5622